



Heureux de vous revoir, Monsieur Tétart.

La Communauté de Commune du Pays Houdanais : retour aux sources

Le charismatique fondateur (fin 1997) de la CCPH, Jean-Marie Tétart, maire de Houdan, vient d'être réélu après 7 ans d'absence à la présidence de la Communauté de Commune, lors son installation le 15 juillet.

Ses premiers mots, après les remerciements d'usage, ont porté sur la nécessité de redonner un nouvelle cohésion et un nouveau souffle à la CCPH.

Monsieur Tétart indique d'emblée qu'il veut mettre en place une vision à long terme pour l'ensemble du territoire et avec la participation de tous.

Il souhaite, pour ce faire, une représentation géographique plus cohérente à l'intérieur du bureau et l'implication de tous les vice-présidents et de tous les membres du bureau à des responsabilités effectives.

Reprenant les termes de sa profession de foi, le nouveau président explique qu'il souhaite avant tout travailler à « un projet de territoire qui ne soit pas que l'addition des projets des différentes communes, mais plutôt une réflexion sur la manière d'assurer de la façon la plus pérenne, la plus économique, la plus équitable, l'accès de tous les habitants aux services qu'ils attendent. »

Ce projet de territoire sera selon lui «réaliste» parce qu'il intègrera aussi le développement économique, «source de revenus fiscaux et d'emplois», sans oublier la mobilité, le logement accessible, la transition énergétique, la biodiversité, la santé comme piliers d'un développement durable.

Le président a également mis l'accent sur nos partenariats incontournables avec la Région et le Département . Il a ensuite insisté sur le fait « qu'un projet territorial a besoin pour être légitime, compris, accompagné d'être endossé par les habitants et les acteurs du territoire ».

C'est dans ce sens que vont ses premières propositions:

- conduire de nombreuses consultations,
- mettre en place une sorte de conseil territorial économique, social et environnemental (avec représentation des différents acteurs du territoire). «Cela donnerait plus de force à notre projet et plus de légitimité lorsque nous rechercherons les financements pour le conduire ».

Monsieur Tétart a conclu en rappelant que «la culture, la mise en avant des talents locaux, le patrimoine, peuvent être un liant entre les différents habitants pour faire d'un périmètre géographique une communauté d'appartenance. »

Jean-Marie Tétart, maire de Houdan, nouvellement élu président de la CCPH, entouré de ses 6 vice-présidents.



1ère VP : Josette Jean, maire de Condé-sur-Vesgre

2ème VP : Julien Rivière, adjoint au maire de Septeuil

3ème VP : Sylvain Rouland, maire de Bourdonné

4ème VP : Bernadette Courty, maire de Richebourg

5ème VP : Jean Myotte, maire de Prunay-le-Temple

6ème VP : Michel Cadot, maire de Goussainville

Suite de la page 1

LES 9 MEMBRES DU BUREAU DE LA CCPH

- Anne Debras**, adjointe au maire de Longnes
- Daniel Feredie**, maire de Bazainville
- Véronique Le Guillous**, maire de Saint-Lubin-de-la-Haye
- Corinne Le Roux**, maire de Boutigny-Prouais
- Thierry Maillier**, maire de Boisssets
- Bruno Marmin**, maire de Rosay
- Ghislaine Siwick**, maire de Dammartin-en-Serve
- Eric Tondu**, maire de Maulette
- Jean-Michel Verplaetse**, maire d'Orgerus

RICHEBOURG IMPACTÉ PAR LES RESTRICTIONS D'EAU EN SUD-OUEST YVELINES

L'arrêté préfectoral n°78-2020-07-28-005 met en application les mesures coordonnées de limitation provisoire des usages de l'eau et des prélèvements dans les rivières et les nappes souterraines pour les zones Sud-Est et Sud-ouest en situation d'alerte renforcée.

**INTERDICTIONS CONCERNANT LA CONSOMMATION EN EAU DES PARTICULIERS :**

- remplissage des piscines privées
- lavage des véhicules
- lavage des voies et des trottoirs
- nettoyage des terrasses et façades
- arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés et terrains de sport (interdit entre 10h et 20h)
- arrosage des jardins potagers (interdit entre 10h et 20h, goutte à goutte autorisé).

INTERDICTIONS CONCERNANT LA CONSOMMATION À USAGE AGRICOLE :

- irrigation de grandes cultures (interdit entre 8h et 20h et dimanche),

-irrigation de l'horticulture (20m³/ha par jour, goutte à goutte autorisé)

- irrigation des cultures maraîchères (60m³/ha/jour, goutte à goutte autorisé)

-irrigation des cultures fruitières, pommes de terre et gazon (interdit de 10h à 20h et dimanche).

INTERDICTION DE REJET DANS LE MILIEU NATUREL :

-travaux en rivière décalés jusqu'au retour d'un débit plus élevé.

-surveillance accrue des stations d'épuration. Les délestages directs par temps sec sont soumis à autorisation préalable ou décalés jusqu'au retour d'un débit plus élevé.

**TRAVAUX RUE DES GASCOINS**

Après bien du retard, notamment dû au confinement, les travaux de rénovation du réseau d'assainissement de la rue des Gascoins sont enfin terminés !! Les riverains ont pu retrouver en juin la jouissance de leur nouvelle voie de circulation.



Les travaux d'enfouissement des réseaux électricité et téléphone ont commencé route de Mantes/Houdan et devraient se poursuivre par tranche jusqu'à la fin de l'année.

TRAVAUX D'ÉTÉ POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA MAIRIE

Profitant de la saison d'été, les services techniques de la mairie ont entrepris, malgré la canicule, de nombreux chantiers de toilettage du village : entretien des espaces verts, nettoyage du toit de l'annexe de la mairie, remise en place de bordures de trottoirs, etc ... Merci à toute l'équipe pour son énergie et son dynamisme au service de la commune.

**INSCRIPTIONS EN MATERNELLE RENTRÉE SCOLAIRE 2020-2021**

Les inscriptions en maternelle peuvent encore se faire en mairie.

Veillez vous présenter en mairie munis du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et d'un justificatif de domicile.